

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "insertion des jeunes de 18 à 25 ans bénéficiaires du RSA" : convention liant le département des Bouches-du-Rhône et l'association Unis-cité Méditerranée.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Unis-cité Méditerranée.

L'action relève de l'accompagnement professionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association Unis-cité Méditerranée propose l'action « insertion des jeunes de 18 à 25 ans bénéficiaires du RSA » en faveur de 62 jeunes, dont 25 BRSA ou ayants droits de parents BRSA, sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône.

Cette mobilisation des jeunes en difficulté d'insertion, issus de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'étude, se concrétise par un programme d'accompagnement personnalisé et adapté dans le cadre du service civique, par l'accomplissement d'une ou plusieurs missions d'intérêt général, au sein d'une structure associative principalement.

L'action offre la possibilité au public cible de s'engager dans le cadre d'un service civique à temps plein et en équipe sur des missions d'utilité sociale en réponse à des besoins sociaux prioritaires (handicap, solidarité intergénérationnelle, prévention des incivilités en milieu scolaire). Les jeunes développent ainsi de nouvelles compétences (savoir être et savoir-faire), rencontrent des entreprises, définissent un projet professionnel et se confrontent ainsi au monde du travail. Cette action de remobilisation constitue un réel tremplin vers une insertion professionnelle. Le programme d'accompagnement général est construit autour de 3 axes majeurs : la formation citoyenne et civique, l'accompagnement aux projets d'avenir, la découverte du monde de l'entreprise.

Des modules de formation complètent le parcours d'accompagnement du participant et concernent les thématiques suivantes : bilan personnel et connaissance de soi, valorisation du service civique dans son projet personnel, valorisation du service civique en direction de volontaires en difficulté.

Les objectifs quantitatifs de l'action sont les suivants :

- 100% des volontaires doivent avoir acquis une meilleure connaissance de l'entreprise au terme de leur volontariat ;
- 80% des volontaires doivent pouvoir définir et mettre en œuvre un projet professionnel à l'issue de l'action.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action 2017 du 01/11/2016 au 31/10/2017* : il est comptabilisé 62 jeunes, dont 31 BRSA ou ayants droits, mobilisés en service civique. Sur les 31 jeunes BRSA ou ayants droits, 23 résident à Marseille, 7 sur le territoire Aix-Gardanne et 1 sur le territoire Istres-Martigues-Marignane. Parallèlement, il est attesté des résultats positifs suivants :

- 3 CDI supérieurs à 1 mi-temps ;
- 7 CDD à temps plein supérieurs à 6 mois ;
- 8 entrées en formation qualifiante ou professionnalisante ;
- 1 emploi à temps partiel.

*Bilan intermédiaire de l'action 2018 du 01/11/2017 au 31/08/2018* : il est comptabilisé 62 jeunes, dont 27 BRSA ou ayants droits, mobilisés en service civique. Sur les 27 jeunes BRSA ou ayants droits, 20 résidents à Marseille, 5 sur le territoire Aix-Gardanne, 1 sur le territoire Istres-Martigues-Marignane et 1 sur celui de Salon-Berre. Il est attesté des résultats positifs suivants :

- 2 CDI supérieurs à 1 mi-temps ;
- 1 CDD à temps plein supérieur à 6 mois ;
- 1 entrée en entreprise d'insertion ;
- 8 entrées en formation qualifiante ou professionnalisante ;
- 1 emploi à temps partiel ;
- 2 emplois en association intermédiaire ;
- 1 CDD à temps plein inférieur à 6 mois.

Dans le cadre de la nouvelle convention, l'association participera à la démarche de réserve citoyenne mise en œuvre par le Département, afin de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République.

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/11/2018 au 31/10/2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association Unis-cité Méditerranée selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 25 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

